

SEMCHA : Dire la vérité aux Châlonnais !

Dans un article publié par le journal l'Union en date du vendredi 4 novembre 2016 sous la plume de Nancy Gouin intitulé : « **L'aménageur châlonnais se donne les moyens de ses ambitions** » Jérôme Mat président de la SEMCHA et nouveau « phœnix » du développement économique à Châlons magnifie le fonctionnement de notre Société d'Economie Mixte (SEM) et déclare : « *La SEMCHA se porte bien* »

Le devoir de vérité et de transparence qui s'impose à l' élu municipal et communautaire que je suis m'amène à réagir car la réalité est bien différente de celle présentée par le Président de la SEM dans cet article et le journal l'Union devrait se souvenir des nombreux articles qu'il a publiés sur le sujet depuis 2009.ⁱ

J.Mat : « *Quelques élus font de la Semcha le bouc émissaire de tous les malheurs financiers de la ville. C'est injuste vis-à-vis du travail effectué par l'équipe.* »

Je fais partie de ces élus car depuis plus de dix ans, j'interpelle, j'interroge sur le fonctionnement de la SEM et le coût financier qu'elle représente pour nos deux collectivités territoriales (ville et CAC) et je fais des propositions.

Le président de la SEMCHA aurait-il oublié l'audit financier réalisé en octobre 2011 sur la situation de la SEM, réalisé par le cabinet KPMG ? Les décisions prises depuis par la SEM relèvent des préconisations de l'étude pour assainir sa situation financière :

« Pour permettre les remboursements d'emprunts prévus et le financement d'opérations nouvelles, il est indispensable que la SEMCHA et les collectivités concédantes étudient rapidement les actions de refinancement et/ou de désendettement :

- Cessions d'une ou de plusieurs Concessions publiques d'aménagement (CPA) ;
- Refinancement partiel d'une ou de plusieurs CPA ;
- Cessions d'immobiliers ;
- Augmentation du capital de la SEMCHA.... »

De Bailleur social à aménageur, cette évolution nous la devons à JM. Camus aujourd'hui décédé, ancien président de la SEMCHA et adjoint aux finances de BBB qui pour sauver de la faillite la SEM a vendu en 2005 pratiquement l'intégralité de son parc locatif qui accumulait les déficits structurels à l'Effort Rémois. C'est lui qui développé l'activité d'aménageur tout en restant lucide sur l'avenir car la SEMCHA n'avait pas la structure financière pour s'attaquer à de gros projets d'aménagement à forte rentabilité.

Concessions Ville et Agglo, (parc industriel de Recy Saint-Martin-sur-le-Pré, ZAC des Escarnotières (PME-PMI et partie ludique), parc technologique du Mont Bernard, ZAC Jean-Talon à vocation résidentielle

J. Mat : « *Nous avons porté ces opérations pour la collectivité et présentez la facture quand on a tout rétrocedé.* » Effectivement, il est intéressant de se pencher sur la facture présentée à nos deux collectivités locales. Deux exemples :

- ✓ Pour le parc industriel de Recy- Saint Martin, afin d'équilibrer le budget de l'opération la SEMCHA demanda à la CAC une subvention de 2 900 000 € en 2011 plus une avance de trésorerie de 1 600 000 € qui en fait était une recapitalisation déguisée puisque celle-ci sera transformée quelques temps plus tard en subvention. La SEM n'arrivant pas à commercialiser cette zone sauf pour quelques hectares vendus à perte et fera racheter

l'année d'après par la CAC la concession restante soit un coût financier de 9 000 000 € que celle-ci rachètera sur 3 ans. Coût de l'opération : 13 500 000 € pour le budget de la CAC.

- ✓ ZAC Jean Talon, le budget initial de cette opération était de 1 728 000 €, le bilan financier actualisé de l'opération sera de 3 180 000 € soit une augmentation de la participation financière de la ville de + de 232% (280 000 € à l'origine, 1 112 000 € au final)

Bien entendu le Président de la SEMCHA oublie volontairement de parler de la concession de restructuration du C.H.V., transformée ensuite par délibération et avenant du 26 juin 2003 en Convention Publique d'Aménagement, car le bilan de l'opération est peu glorifiant pour la SEM déficit de l'opération 5 600 000 € que devra financer la ville sur son budget sur 4 années, sans oublier 1 000 000 € verser à la SEM par la ville en 2014 pour recapitaliser la SEM. (Déjà recapitalisée en 2006)

Recentrage de son activité, « *La volonté des collectivités de spécialiser un bailleur dans le médico-social* » s'est traduite par la vente à la RIC, en 2015, des résidences pour personnes âgées Bichat et Milson, de l'Ephad Le Village et du Centre de rééducation motrice de Fagnières. Là encore la vérité est bien différente de l'argumentaire de recentrage de l'activité. En réalité la SEM a vendu à la RIC « ses bijoux de familles » pour se désendetter soit 9 000 000 €. C'était les seules activités encore rentables !

Transition énergétique, En décembre 2015, création de la Société champenoise d'énergie (SCE), au capital public (26 % Ville, 26 % Agglo, 16 % Semcha, 16 % Caisse des dépôts) et privé (16 % Quadran, installée au Mont-Bernard).

J. Mat : « *L'objectif de la SCE est de faire travailler les entreprises qui ont un savoir-faire et de générer l'implantation d'activités pour la maintenance des éoliennes, mais aussi de dégager des recettes pour participer à la transition énergétique.* » La SCE à ce jour ne travaille qu'avec l'entreprise Quadran dont le directeur est un ami personnel de Jérôme Mat et sert à capter des financements publics pour financer des projets du secteur privé concurrentiel (Participation au capital de l'entreprise dédiée à la réalisation des éoliennes, rachat de créances).

Dynamisation du centre-ville, le dernier cadeau financier de la ville de Châlons est de financer à la SEM un poste d'unification et de commercialisation ainsi que ses charges de fonctionnement à la SEM à hauteur de 95 490 € pendant quatre ans soit 381 960 € sans que la SEM ne mette un centime d'euro dans l'affaire. Alors que dans le même temps la ville a recruté un coordinateur de redynamisation du centre-ville qui constitue son équipe de développeur économique dans le cadre d'un guichet unique. Chercher l'erreur !

J. Mat : « *La Semcha n'a pas encore un résultat d'exploitation positif mais ce qui compte, c'est d'avoir de la trésorerie, un petit matelas pour réinvestir dans les projets qu'elle entend mener* »

Avoir de la trésorerie et un petit matelas pour réinvestir grâce au fonds publics effectivement. Le président de la SEMCHA qui fait son apprentissage de la gestion du capitalisme libéral des entreprises devrait se rappeler que celui-ci ne concerne que le secteur privé concurrentiel, financé par des personnes de droit privé que sont des actionnaires. En aucun cas le capitalisme libéral ne se finance sur le dos des contribuables et de l'impôt.

Qu'on le veuille ou non que cela déplaie au maire, à sa majorité municipale et au président de la SEMCHA, la SEM est un gouffre financier pour les finances publiques de nos deux collectivités territoriales. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, et les réalisations évoquées témoignent d'une réalité bien différente que celle que Jérôme Mat veut vendre à l'opinion publique.

Je réitère donc une nouvelle fois mes propositions :

- soit nous avons besoin d'un outil spécifique pour l'aménagement du territoire communautaire et nous transformons la SEMCHA en SPL (société publique locale) qui œuvrera uniquement dans le champ des compétences de nos deux collectivités territoriales

sans être soumise aux marchés publics et à l'appel d'offres. Il convient de souligner à cet effet que la SEMCHA elle de par une directive européenne sur les SEM est soumise aux marchés publics mais qu'il n'y a jamais d'appel d'offres effectués par la ville ou la CAC pour lui attribuer des marchés, ce qui est illégal ;

- Soit nous supprimons la SEMCHA et comme d'autres collectivités le font régulièrement et nous faisons appel à des aménageurs privés qui assument tous les risques financiers des opérations sans que nos collectivités soient obligées de financer les pertes financières des opérations.

Il y a plus de dix ans les SEM relevaient intégralement de la sphère publique des collectivités territoriales. Aujourd'hui avec l'évolution de la réglementation européenne elles s'inscrivent pleinement dans le secteur privé concurrentiel et à ce titre se doivent d'être rentables au plan financier. Ce qui n'est pas le cas de la SEMCHA qui est toujours une entreprise assistée et dépendante des financements publics locaux.

Alain GOZE conseiller municipal et communautaire

Président de l'APCSER

Châlons le 6 novembre 2016

ⁱ 27 juin 2009 : Qui pilote vraiment la SEMCHA ? – 22 octobre 2011 : La santé financière de la SEMCHA devient affolante – 27 octobre 2012 : La SEMCHA dans le rouge écarlate – 27 novembre 2012 : L'agglomération vient au secours de la SEMCHA